



VILLE DE TARARE

DGS23-04-20230522– DÉLÉGATION FONCTION D'ETAT CIVIL

ARRÊTÉ DU MAIRE

DÉLÉGATION TEMPORAIRE DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL À MONSIEUR MARCEL COTTON

Le Maire de Tarare,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-18,

Vu le procès-verbal d'installation des conseillers municipaux du 25 mai 2020,

Considérant la demande de madame Stella COTTON et monsieur Christophe DUMAS du 12 mai 2023,

Arrête

Article 1 : Monsieur Marcel COTTON, conseiller municipal, est délégué dans les fonctions d'officier de l'état civil pour le mariage de madame Stella COTTON et monsieur Christophe DUMAS qui aura lieu le samedi 8 juillet 2023 à 15 h 15 en mairie de Tarare.

Article 2 : Le présent arrêté est publié, notifié à l'intéressé et ampliation est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône et à Madame le Procureure de la République de Villefranche-sur-Saône.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon qui peut être saisi par l'application informatique télérécourse citoyen sur www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, publication et notification.

Arrêté certifié exécutoire

- Reçu en Sous-Préfecture le
- Publié le
- Notifié le

Le Maire, Bruno PEYLACHON

Fait à Tarare, le 22 mai 2023

Bruno PEYLACHON
Maire de Tarare

